

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 153^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le jeudi 12 février 2015, à 13 h 30, sous la présidence de Mme Francine Ranger, présidente du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Chantal Fournier Hélène Latendresse Chantale Perreault Francine Ranger Diane Raymond
Messieurs	Hugo Beauséjour Marcel Côté Robert Dussault Michel Rouleau Guy J. Vandandaigue

Absences motivées :

Mesdames	Sylvie Anctil Caroline Nicol Camille Rousseau
Messieurs	Benoît Coderre Sylvain Harvey Benoît Tessier Dominic Tibério Benoît Valiquette

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Monsieur	René Parent, directeur des grands chantiers

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Hélène Pichette, adjointe à la direction générale
--------	---

Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :

La présidente d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

153.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Chantale Perreault, dûment appuyée par M. Hugo Beauséjour,

« *Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

153.1 Adoption de l'ordre du jour

152.2 Nomination au poste de direction du collège constituant de L'Assomption

152.3 Levée de l'assemblée »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-150212-01

153.2 Nomination au poste de direction du collège constituant de L'Assomption :

Le directeur général présente le dossier et répond aux questions des membres.

Attendu la vacance à la direction du collège constituant de L'Assomption;

Attendu que Mme Francine Ranger, présidente du conseil d'administration, Mme Véronique Lefrançois, présidente du conseil d'établissement de L'Assomption, M. Marcel Côté, directeur général, Mme Chantale Perreault, directrice du collège constituant de Joliette, M. Michel Rouleau, directeur du collège constituant de Terrebonne et M. Hugo Beauséjour, enseignant au collège constituant de L'Assomption et membre du conseil d'administration ont été nommés comme membres du comité de sélection chargés de recommander un candidat ou une candidate au conseil d'administration, étant entendu que Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives, agissait en tant que secrétaire du comité;

Attendu les travaux réalisés par le comité de recrutement en vue de recommander une candidature auprès des instances concernées;

Attendu la recommandation unanime du comité de recrutement;

Attendu les avis favorables de la commission des études et du conseil d'établissement de L'Assomption recueillis en vertu des dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

Sur proposition de Mme Chantale Perreault, dûment appuyée par Mme Hélène Latendresse,

« *Il est résolu de nommer M. Louis Gendron au poste de directeur du collège constituant de L'Assomption. »*

Adoptée à l'unanimité.

L'article 12 de la Loi des collèges s'applique pour la résolution qui suit.

Attendu la résolution du conseil d'administration à l'effet de nommer M. Louis Gendron au poste de directeur du collège constituant de L'Assomption;

Attendu le Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel;

Attendu les dispositions de l'article 8.04 du Règlement de régie interne du Cégep régional qui confie au directeur général l'application des règles et des conditions de travail régissant les directeurs de collège constituant;

Attendu l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

Sur proposition de M. Guy J. Vandandaigue, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

« *Il est résolu :*

- *d'établir la durée du mandat de M. Louis Gendron, à titre de directeur du collège constituant de L'Assomption, à cinq ans, et ce, à compter du 16 mars 2015;*
- *de mandater le directeur général pour conclure et signer, conjointement avec la présidente du conseil d'administration, le contrat de travail du nouveau directeur du collège constituant de L'Assomption. »*

Adoptée à l'unanimité.

Les membres du conseil d'administration tiennent à remercier M. Yvon Tousignant pour l'excellent travail qu'il a réalisé dans le cadre de la vacance au poste de direction du collège constituant de L'Assomption.

CARL-150212-02

CARL-150212-03

1934

153.3 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 13 h 45.

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée